



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natation

Question écrite n° 36004

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre des sports sur la pénurie des maîtres nageurs sauveteurs (M.N.S.) que connaît notre pays. Les équipements aquatiques souffrent d'une véritable pénurie, sans cesse croissante, de personnels portant le titre de maîtres nageurs sauveteurs (M.N.S.). Etouffés par un manque croissant de professionnels titulaires du brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN), les exploitants se voient contraints dans le meilleur des cas de modifier leurs stratégies d'ouverture au public, au pire de stopper leurs activités. Les conséquences pour le service public des sports et loisirs sont désastreuses. De véritables solutions doivent être trouvées afin de répondre aux intérêts de la population. Or, les professionnels s'inquiètent, légitimement, du projet de mise en place d'un brevet de simple surveillant n'ayant aucune compétence pédagogique pour remplir la mission première de lutte contre l'augmentation des noyades lors de l'apprentissage de la natation. Le syndicat national professionnel des maîtres nageurs sauveteurs et BEESAN en appellent à la mise en place - avec l'implication des organisations professionnelles - d'un véritable plan d'urgence de formation des M.N.S. en multipliant par trois le nombre de stagiaires souhaitant accéder à ce métier. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin d'assurer une formation adaptée aux besoins des personnels qui assurent la sécurité des populations fréquentant les établissements aquatiques.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est attentif aux inquiétudes exprimées par le syndicat national professionnel des maîtres nageurs sauveteurs et BEESAN concernant les conséquences pour la sécurité des citoyens d'une abrogation éventuelle de la loi du 24 mai 1951 assurant la sécurité dans les établissements de natation. Ses services ont engagé en mars 2003 une réflexion sur la rénovation des qualifications dans le secteur des activités aquatiques, en partenariat avec les ministères, fédérations sportives et syndicats professionnels concernés, le syndicat professionnel des maîtres nageurs sauveteurs et BEESAN étant associé à ce chantier. Les travaux ont pour objet de mettre en évidence les difficultés liées à la surveillance et à l'encadrement des activités de la natation et d'en tirer toutes les conséquences en termes d'adaptation des formations. Indépendamment de ce travail de fond, et pour tenir compte des difficultés rencontrées par les collectivités locales pour assurer la surveillance des lieux de baignade, les services du ministère ont été sollicités afin de préparer un plan d'urgence de formation des encadrants des activités aquatiques afin que tous les lieux de baignade soient surveillés pendant l'été 2004. Le nombre de places en formation BEESAN en 2003 a par exemple déjà été augmenté de 30 %.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36004

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1989

Réponse publiée le : 1er juin 2004, page 4091